

**DELIBERATION N° 2005/01-05 - CARTE SCOLAIRE DU 1^{er} DEGRE : MESURES
ENVISAGEES A LA RENTREE SCOLAIRE 2005/2006**

Madame LENIZSKI, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'Inspection Académique de Meurthe-et-Moselle, a, dans un courrier du 17 janvier 2005, annoncé son projet de répartition de la dotation départementale, soumis pour avis aux organismes consultatifs : Comité Technique Paritaire Départemental et Conseil Départemental de l'Education Nationale.

La Ville de Ludres est également consultée, pour avis, sachant que les décisions définitives seront prises par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à la fin du mois de février 2005, avant les opérations de mouvement.

Selon l'étude effectuée au vu de l'évolution des effectifs sur plusieurs années, indiquée sur le tableau figurant en annexe, Monsieur l'Inspecteur d'Académie envisage la fermeture d'une classe à l'école maternelle Prévert, et la fermeture à revoir, d'une classe à l'école maternelle Loti.

En considérant qu'après cette fermeture éventuelle à l'école maternelle Loti, l'effectif par classe serait de 30 élèves, les élus, enseignants et parents d'élèves estiment que les conditions d'accueil des enfants scolarisés ne sont pas optimales. En effet, on ne peut que constater une disparité avec les autres écoles maternelles de la Commune où l'effectif moyen par classe sera de 25 et 26,67 élèves.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- de s'opposer à la fermeture à revoir, d'une classe, à l'école maternelle Pierre Loti.